

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1366

27 mai 2014

SOMMAIRE

Apito S.A.	65524	FP-GVBB S.à r.l.	65565
Art Lux S.A., S.P.F.	65523	Golden Capital S.A.	65543
ATHLON Capital Management S.à r.l. ...	65525	Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.)	65527
AXA Assurances Vie Luxembourg	65522	Idées Grandes S.A.	65568
Bedworth S.à r.l.	65523	Kaluga Investments	65565
BIP Investment Partners S.A.	65528	Key Note S.à r.l.	65552
BNY Mellon Compass Fund	65526	Laurasia Holding S.A., SPF	65563
Brassco Holding	65528	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l. ...	65542
BUILDING CONSULT S.A., société de gestion de patrimoine familial	65526	Meta S.à r.l.	65552
Cabot Holdings S.à r.l.	65525	PEF Turkey MENA II Office S.à r.l.	65566
Captiva Healthcare S.à r.l.	65527	RE Acqua S.A.	65529
Carnegie Fund Services S.A.	65524	Red Hills Holding S.à r.l.	65552
Caspad S.à r.l.	65527	Ronda Internationale S.A.	65564
Client Audit Services	65526	RS Real Estate s.à r.l.	65551
Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	65522	Sator Investments S.à r.l.	65563
CS Invest (Lux) SICAV	65523	SBTP Luxembourg S.à r.l.	65565
CTL Mezz A Luxco S.à r.l.	65525	Serenade Investment Corporation SA ...	65564
C.V.N. S.A.	65524	SkyBond I SA	65564
Erol S.à r.l.	65542	Sohmisa Investments S.à r.l.	65529
European Middle East Investment Corpo- ration S.A.	65542	Teck Luxembourg Sàrl	65564
Finnova	65528	Titan	65551
		Turais S.à r.l.	65566

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 53.467.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 septembre 2013 à 11H au siège social de la société

Actualisation des données d'un administrateur

Les membres du conseil d'Administration actent le changement d'adresse privée de Monsieur André PRUM, administrateur, à savoir:

41 Allée Saint Hubert à L-8138 BRIDEL.

Luxembourg, le 18/03/2014.

Pour extrait conforme

Marie-Hélène MASSARD

Administratrice Déléguée

Référence de publication: 2014045040/16.

(140052017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.756.

Monsieur Beat SPÜHLER, administrateur de la Société, réside désormais à l'adresse suivante:

19, Héh-Rohnenweg, 8832 Wilen b. Wollerau, Suisse.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 14 février 2014

En date du 14 février 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian SCHARER de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 septembre 2013;

- de nommer Monsieur André PRUM, né le 6 août 1961 à Luxembourg; résidant à l'adresse suivante: 41, Allée St. Hubert, L-8138 Bridel, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;

- de nommer Monsieur Hans-Jörg TURTSCHI, né le 27 novembre 1952 à Spiez BE, Suisse, résidant à "adresse suivante: 8, Paradeplatz, 8001 Zurich, Suisse, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;

- de nommer Monsieur Barend FRUITHOF, né le 20 mai 1967 à Winterthur, Suisse, résidant à l'adresse suivante: 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Yves MAAS
- Dr. Romeo LACHER
- Markus Christian LAMMER
- Dominik MÜNCHBACH
- Beat SPÜHLER
- Theis Karlheinz WENKE
- André PRUM
- Hans-Jörg TURTSCHI
- Barend FRUITHOF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014043848/38.

(140050253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Art Lux S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.297.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014045031/13.

(140051666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Bedworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 181.325.

EXTRAIT

Cession de parts sociales:

Monsieur Fabien CIMBALURIA, détenteur de 100 parts sociales de la société BEDWORTH S.à r.l., né le 5 août 1973 à Pompey (France), demeurant au 40, rue de Marche L-2125 LUXEMBOURG, cède

A Monsieur Patrice REBICHON, né le 3 février 1973 à Nancy (France), 100 parts sociales qu'il détient dans la société BEDWORTH S.à r.l.,

Il en résulte que le gérant unique et associé unique des 100 parts sociales de la société BEDWORTH S.à r.l., est Monsieur Patrice REBICHON qui a également signifié son changement de domicile au 2A, rue de Bous L-5353 OETRANGE.

Luxembourg, le 21 Mars 2014.

Pour extrait conforme

La gérance

Référence de publication: 2014045066/18.

(140052036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 103.768.

L'assemblée générale ordinaire du 11 février 2014 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et Messieurs Jean-Paul Gennari et Eduard von Kymmel en tant que membres du conseil d'administration de CS Invest (Lux) SICAV.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplaiz, CH-8045 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014043852/23.

(140050283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Apito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 152.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045025/10.

(140052220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

C.V.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I., Centre Commercial Le 2000.
R.C.S. Luxembourg B 50.608.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 20 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme C.V.N. S.A., ayant eu son siège social à L-3378 LIVANGE, Centre Commercial Le 2000, Zone industrielle.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Joëlle NICLOU
Le liquidateur

Référence de publication: 2014045081/15.

(140051577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Carnegie Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.409.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5, place de la gare, LU-1616 Luxembourg, le 17 mars 2014 à 14h00

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée Générale a ratifié la décision suivante:

* Election, avec effet immédiat, de Monsieur Andreas Uller (14, Idunvägen, SE-133 38 Saltsjöbaden, Suède) comme Administrateur de la société, en remplacement de Mme Ann-Charlotte Byström Eek (56, Regeringsgatan, Stockholm, SE-103 38 Suède), démissionnaire.

- Après délibération, l'Assemblée Générale a ratifié la décision suivante:

A dater du 17 mars 2014, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale à tenir le 16 mars 2015, le Conseil d'Administration de la société se compose dès lors comme suit: M.

- M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur,

139, Um Trenker, LU-6962 Senningen

- M. Andreas Uller, Administrateur,

14, Idunvägen, SE-133 38 Saltsjöbaden, Suède

- M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur,

1, chemin de la Grande Sente, FR-57130 Sainte-Ruffine, France.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, comme Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait conforme
Bruno Frèrejean
Président et Administrateur

Référence de publication: 2014043834/29.

(140050148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 18.566,48.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045083/10.

(140051909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

CTL Mezz A Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 148.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.758.

Extrait des résolutions des associés de la société CTL Mezz A Luxco S.à.r.l. du 20 mars 2014

1. Acceptation de la démission de Monsieur Sérgio Raposo, né le 21 août 1975 à Barreiro, Portugal, ayant son adresse professionnelle à Le Bordage, bâtiment Tudor House, BGU - GY1 1BT St Peter Port en tant que gérant d'investisseurs de la société avec effet immédiat à la date de ces résolutions.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Malte Hansen, né le 13 octobre 1983 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant d'investisseurs de la société avec effet immédiat à la date de ces résolutions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour et au nom de CTL Mezz A Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014045127/19.

(140051638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

ATHLON Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.877.

Il résulte d'un contrat daté du 19 mars 2014 entre actionnaires, les cessions de parts suivantes:

- Monsieur Efstathios Marmanis, né le 07 janvier 1959 à Chortokopi (Grèce), résidant au 7 Propkopiou Ikoniou street à 17237 Imittos, Athènes, Grèce, détenteur de 4.375 parts du capital social d'ATHLON Capital Management S.à r.l., cédant;

- Monsieur Georgios Kovaïos, né le 19 juillet 1971 à Athènes (Grèce), résidant au 46-48 Gouda street à 11476 Athènes, Grèce, détenteur de 1.875 parts du capital social d'ATHLON Capital Management S.à r.l., cédant;

- Monsieur Dimitrios Zacharakis, né le 22 février 1969 à Athènes (Grèce), résidant au 18, Chatzi street à 11141 Athènes (Grèce), acquéreur de 6.250 parts du capital social d'ATHLON Capital Management S.à r.l., cessionnaire.

A l'issue du contrat de cession de parts, le capital social de la société ATHLON Capital Management S.à r.l. est réparti entre:

- Monsieur Dimitrios Zacharakis, né le 22 février 1969 à Athènes (Grèce), résidant au 18, Chatzi street à 11141 Athènes (Grèce), détenteur de 10.000 parts;

et

- Monsieur Stavros Pavlou, né le 07 mai 1965 à Nea Ionia, Athènes (Grèce), résidant 39 Sarantaporou street, 14121 Athènes, Grèce, détenteur de 2.500 parts.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014044362/25.

(140050908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

BUILDING CONSULT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 21.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045079/10.

(140052136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Client Audit Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.904.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 28 mars 2014 les décisions suivantes:

- Nomination de Chantal Behr, né le 1^{er} novembre 1962 à Saint-Avold, France, avec adresse professionnelle au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2020.

- Acceptation de la démission de Mark Le Tissier en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045094/15.

(140052010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

BNY Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- Il a été décidé de réélire Messieurs Udo Göbel, Gregory Allan Brisk, Peter Raab et Madame Anne de Nonancourt en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2014.

- Il a été décidé d'élire Monsieur David Turnbull en tant qu'administrateur président de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2014.

Au 7 mars 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Udo Göbel

- Monsieur Gregory Allan Brisk

- Monsieur Peter Raab

- Madame Anne de Nonancourt

- Monsieur David Turnbull (Administrateur Président)

- Il a été décidé d'élire KPMG Luxembourg S.à r.l, numéro RCS Luxembourg B149133, résident 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la société en remplacement de PricewaterhouseCoopers Société coopérative jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

BNY Mellon Compass Fund

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014044394/29.

(140051322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Caspad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.835.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 21 mars 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2014;

- la nomination de Mme Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2014. Mme Pamela Valasuo est nommée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014045088/17.

(140051915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Captiva Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 127.431.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 14 mars 2014

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen, Belgique, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, tant que la nouvelle gérante de la Société avec l'effet immédiat pour la durée indéterminée en remplacement de Monsieur Boris Peignoï, démissionnaire.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, prénommée, gérante;

- Madame Marta Kozinska, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014045086/18.

(140052195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 161.950.

Suite à la démission de Monsieur Laurent Pichonnier de la société susmentionnée avec effet au 25 août 2013, le conseil d'administration se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2016:

M. Erich Bonnet, Membre du conseil d'administration

8, rue Vernier, F-75017 Paris

Mme Mimoza Bogeska, Membre du conseil d'administration

4, rue de la Paix, F-75002 Paris

M. Charles Monot, Membre du conseil d'administration

32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014045239/19.

(140052274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les comptes annuels consolidés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Viviane Graffé

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2014044390/13.

(140051225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Finnova, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 153.305.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen des Alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 19. März 2014 geht folgendes hervor, (i) der Rücktritt von Herrn Ingo Fritzen als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und (ii) die Ernennung von Herrn Christoph Erb, mit Anschrift in Chilchlimatte 1E, 6214 Schenk, Deutschland, mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit, zum Geschäftsführer der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014045176/17.

(140052190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Brasco Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 22.072.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 mars 2014 à 11h.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la Fiduciaire H.R.T. de son poste de commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement la société:

THE CLOVER

Société anonyme

R.C.S. Luxembourg B 149293

6, rue d'Arlon

L-8399 Windhof

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Extrait sincère et conforme

Fidupar

Signature

Référence de publication: 2014044401/24.

(140050522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Sohmisa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.798.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté du 25 février 2014 que l'associé unique de la Société, Leipziger Zwei Ltd, a cédé l'entière des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 125 parts sociales, à Leipziger Eins Ltd, ayant son siège social au Babrow Building, The Valley, Anguilla, British West Indies et enregistré sous le numéro 2170768.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044844/13.

(140051327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

POLYUSUS LUX III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.031,

represented by Léa GNALY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 28 February 2014.

Said power of attorney after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of RE Acqua S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Luxembourg, on 13 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1950 dated 21 September 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.581. (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 May 2012 and published in the Mémorial of 27 July 2012 under number 1874.

II.- The current issued share capital of the Company is fixed at fifty million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 50,250,000) represented by five million one hundred and twenty thousand eight hundred and eighty-six (5,120,886) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), five million one hundred and fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with no nominal value.

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend and to fully restate the Articles without amending the corporate object of the Company, which Articles will from now on read as follows:

“Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “RE Acqua S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors. If the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at fifty million two hundred and fifty thousand euro (EUR 50,250,000.-) represented by five million one hundred twenty thousand eight hundred and eighty-six (5,120,886) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), five million one hundred fourteen thousand two hundred and forty-one (5,114,241) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) in registered form, with no nominal value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any class of shares, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. The Company may redeem, within the limits set forth by the Law, any classes of shares at a repurchase price as determined by the Board of Directors and provided that a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased.

Management - Representation

Art. 7. The Board of Directors.

7.1. Composition of the Board of Directors

The Company shall be managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company. The members of the Board of Directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment.

The majority of the members of the Board of Directors must be Luxembourg resident.

Where a legal person is appointed as a member of the Board of Directors (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board of Directors in accordance with article 60 bis 4 of the Law.

The General Meeting may appoint observer(s) (the Observer(s)) which shall have the right to attend the Board of Directors' meetings, provided, however, that the invitation of the Observer(s) to and its/their attendance shall be limited to only those Board of Directors' meetings or parts of the Board of Directors' meetings the agenda of which is the budget or the strategy of the Company and its subsidiaries as a whole. The Observer(s) shall have no voting rights and shall not be entitled to take the floor and/or to propose new items of the agenda at the Board of Directors and shall respect at any time the confidentiality of the decisions taken and discussed at the Board of Directors. The Observer(s) shall be given access to financial Board of Directors' reports and resolutions. The Observer(s) shall receive no remuneration or reimbursement of expenses.

The members of the Board of Directors shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Board of Directors, their remuneration and the term of their office. A member of the Board of Directors may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors may elect, by a majority vote, a member of the Board of Directors to fill such vacancy until the next meeting of the General Meeting.

7.2. Meeting of the Board of Directors

The Board of Directors shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his/her absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting. Meetings of the Board of Directors shall in principle be held at the registered office of the Company.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any two members of the Board of Directors, at the place indicated in the notice of meeting. The Board of Directors shall meet at least once every year on the first Monday of June.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the members of the Board of Directors at least seven (7) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Board of Directors as his or her proxy.

The Board of Directors can validly deliberate and take decisions only if at least one half of its members is present or represented. A member of the Board of Directors may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Board of Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any member of the Board of Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Board of Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Directors held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each member of the Board of Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

However, any resolution with regard to the following matters (the Reserved Matters) shall require the prior approval of the General Meeting:

(a) the yearly budgets and forecasts, both on a stand-alone and consolidated basis (each, a Budget) and multi-year business plans of the Company and its direct and indirect subsidiaries (the Subsidiaries), which shall highlight the estimated investments and work force recruitment, and any amendments and adjustments thereto;

(b) the purchase, acquisition, usufruct, exchange, rent, lease, sale or any other act of disposal whatsoever (including forfeiture), by the Company and/or any of the Subsidiaries, of participations and interests, option rights, convertible and non-convertible bonds or other financial instruments, going concerns, branches of business, with the exception of ordinary treasury transactions;

(c) the incorporation of new companies, joint ventures or other entities by the Company and/or any of the Subsidiaries;

(d) any deviations from a Budget authorized pursuant to paragraph (a) preceding;

(e) the attendance at the shareholders' meetings and exercise of shareholders' voting rights (at shareholders' meetings or otherwise, as the case may be) within any of the Subsidiaries; in all cases regarding the subject matters listed under paragraphs (a), (b), (c) and (d) preceding.

7.3 Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by all members of the Board of Directors present or represented at such meeting and a copy sent to any member of the Board of Directors not present.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two members of the Board of Directors.

7.4 Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

7.5 Delegation of powers

The Board of Directors may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board of Directors or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board of Directors may appoint a person, either a shareholder or not, either a member of the Board of Directors or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board of Directors is also authorised to appoint a person, either member of the Board of Directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

7.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board of Directors. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 7.5 above.

Art 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board of Directors or officers of

the Company is interested in, or is a member of the Board of Directors, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any member of the Board of Directors or officer of the Company who serves as member of the Board of Directors, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board of Directors of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Directors shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member of the Board of Directors' interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board of Directors concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company, which are entered into on arm's length terms.

Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations, which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

9.2 Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by an absolute majority vote (i.e. 50%+1 vote), regardless of the proportion of the share capital represented, except if otherwise provided for herein.

(vii) Any General Meetings resolving upon:

(i) any amendments to the Company's Articles;

(ii) the dissolution and/or liquidation of the Company;

(iii) any merger or consolidation of the Company; and

(iv) any reduction, redemption or repurchase of share capital or reserves, any capital reorganisation of the Company, shall be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the Extraordinary General Meeting).

(viii) An Extraordinary General Meeting may only be held and resolve on its resolutions if (i) at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form and (ii) the resolutions are adopted by at least 66.66% of the Company corporate capital. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At the second General Meeting, resolutions must be adopted by at least 66.66% of the votes cast.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder.

10.1 When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

10.2 Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

10.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1 The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

11.2 The Board of Directors prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

11.3 One month before the Annual General Meeting, the Board of Directors provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

11.4 The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the first Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

11.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board of Directors' absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Auditors.

12.1 When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

12.2 When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

12.3 The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board of Directors draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board of Directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board of Directors, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

Dissolution - Liquidation

14.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for in article 9.2 of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

General provision

15.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board of Directors' meetings may also be granted by a member, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board of Directors.

15.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

15.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following persons as members of the board of directors of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders to be held in 2016:

1. Mr. Jean-Robert BARTOLINI, Director, born on 10 November 1962 in Differdange (Luxembourg), having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

2. Mr. Pascal WAGNER, Employee, born on 12 July 1968 in Thionville (France), having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Third resolution

The sole shareholder resolves to confirm the mandate of Mr. Cristiano PORTAS member of the former Management Board as member of the new board of directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to confirm the mandate of KPMG Luxembourg, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133, as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders to be held in 2014.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

POLYUSUS LUX III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183.031, représentée par Lea GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'actionnaire unique de RE Acqua S.A., une société anonyme Luxembourgeoise avec son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1950 daté du 21 septembre 2010 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.581 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant daté du 30 mai 2012 et publié au Mémorial du 27 juillet 2012 sous le numéro 1874.

II.- Le capital social actuel de la Société est fixé à cinquante millions deux cent cinquante mille Euro (EUR 50,250,000) représenté par cinq millions cent vingt mille huit cent quatre-vingt-six (5,120,886) actions ordinaires (au pluriel, les Actions de Classe Ordinaires et, au singulier, une Action de Classe Ordinaire), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante

et une (5,114,241) actions de classe A (au pluriel, les Actions de Classe A et, au singulier, une Action de Classe A), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe B (au pluriel, les Actions de Classe B et, au singulier, une Action de Classe B), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe C (au pluriel, les Actions de Classe C et, au singulier, une Action de Classe C), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe D (au pluriel, les Actions de Classe D et, au singulier, une Action de Classe D), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe E (au pluriel, les Actions de Classe E et, au singulier, une Action de Classe E), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe F (au pluriel, les Actions de Classe F et, au singulier, une Action de Classe F), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe G (au pluriel, les Actions de Classe G et, au singulier, une Action de Classe G), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe H (au pluriel, les Actions de Classe H et, au singulier, une Action de Classe H), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5,114,241) actions de classe I (au pluriel, les Actions de Classe I et, au singulier, une Action de Classe I), sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale.

III.- Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier et de reformuler entièrement les Statuts, sans modifier l'objet social de la Société, lesquels Statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «RE Acqua S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante millions deux cent cinquante mille euros (EUR 50.250.000) représenté par cinq millions cent vingt mille huit cent quatre-vingt-six (5.120.886) actions ordinaires (au pluriel, les Actions de Classe Ordinaire et, au singulier, une Action de Classe Ordinaire), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe A (au pluriel, les Actions de Classe A et, au singulier, une Action de Classe A), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe B (au pluriel, les Actions de Classe B et, au singulier, une Action de Classe B), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe C (au pluriel, les Actions de Classe C et, au singulier, une Action de Classe C), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe D (au pluriel, les Actions de Classe D et, au singulier, une Action de Classe D), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe E (au pluriel, les Actions de Classe E et, au singulier, une Action de Classe E), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe F (au pluriel, les Actions de Classe F et, au singulier, une Action de Classe F), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe G (au pluriel, les Actions de Classe G et, au singulier, une Action de Classe G), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe H (au pluriel, les Actions de Classe H et, au singulier, une Action de Classe H), cinq millions cent quatorze mille deux cent quarante et une (5.114.241) actions de classe I (au pluriel, les Actions de Classe I et, au singulier, une Action de Classe I) sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute action en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe d'actions pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2 Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3 Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.4 La Société peut racheter, dans les limites fixées par la Loi, n'importe quelles classes d'actions à un prix de rachat déterminé par le Conseil d'Administration et sous réserve qu'une classe d'actions soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Actions de Classe Ordinaire sera la dernière classe d'actions à être rachetée.

Gestion - Représentation

Art. 7. Le Conseil d'Administration.

7.1. Composition du Conseil d'Administration

La Société sera gérée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration) composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les membres du Conseil d'Administration seront élus pour une durée ne dépassant pas six (6) ans et seront rééligibles.

La majorité des membres du Conseil d'Administration doit être résident luxembourgeois.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil d'Administration (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Conseil d'Administration conformément à l'article 60 bis 4 de la Loi.

L'Assemblée Générale peut nommer un/des observateur(s) (l'(les) Observateur(s)) qui aura/auront le droit de participer aux réunions du Conseil d'Administration, à condition néanmoins que l'invitation de(s) l'Observateur(s) et sa/leur participation se limite aux seules réunions du Conseil d'Administration ou parties des réunions du Conseil d'Administration pour lesquelles l'ordre du jour est le budget ou la stratégie de la Société et de ses filiales dans son ensemble. L'(Les) Observateur(s) n'aura/n'auront aucun droit de vote et n'aura/n'auront pas le droit de prendre part au débat et/ou de proposer de nouveaux points à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration et respectera/respecteront à tout moment la confidentialité des décisions prises et des délibérations du Conseil d'Administration. L'(Les) Observateur(s) aura/auront accès aux résolutions et aux rapports financiers du Conseil d'Administration. L'(Les) Observateur(s) ne recevra/recevront aucune rémunération ou remboursement des dépenses.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre des membres du Conseil d'Administration, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil d'Administration peut être démis de ses fonctions avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration en raison d'un décès, d'une retraite ou pour autre raison, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire, à la majorité des votes, un membre du Conseil d'Administration pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président (le Président) et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront un autre président temporaire qui présidera la réunion en question. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront en principe au siège social de la Société.

Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux membres du Conseil d'Administration au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois par an le premier lundi du mois de juin.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration est remise à tous les membres du Conseil d'Administration au moins sept (7) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances est brièvement mentionnée dans la convocation à la réunion du Conseil d'Administration.

Cette convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil d'Administration peut renoncer à la convocation à une réunion par consentement par écrit, soit en original, par télécopie ou courriel portant une signature électronique (qui est valide en droit luxembourgeois). Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (valide en droit luxembourgeois), un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement et prendre des décisions que si la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs de ses collègues, à condition toutefois que deux membres du Conseil d'Administration au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés. En cas de parité de votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil d'Administration participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent s'entendre et se parler (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration par un de ces moyens de communication sera considérée comme tenue à Luxembourg.

Nonobstant ce qui précède, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit en cas d'urgence ou si d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent. Une telle résolution sera composée d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique qui est valide en droit luxembourgeois, par chaque membre du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Néanmoins, toute résolution relative aux affaires suivantes requerra l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale:

(a) Les budgets annuels et les prévisions, tant sur base individuelle que consolidée (chacun, un Budget) et les plans d'affaires pluriannuels de la Société et ses filiales directes ou indirectes (les Filiales), lesquels mettront en évidence les investissements estimés et les recrutements, et toutes les modifications et ajustements y relatifs;

(b) l'achat, l'acquisition, l'usufruit, l'échange, la location, le leasing, la vente ou tout autre acte quelconque de disposition (confiscation incluse) par la Société et/ou une de ses Filiales, de participations et intérêts, droits d'option, obligations convertibles ou non convertibles ou autres instruments financiers, exploitations, branches d'activités, à l'exception des transactions de trésorerie ordinaires;

(c) la constitution de nouvelles sociétés, joint ventures ou autres entités par la Société et/ou une de ses Filiales;

(d) toutes les déviations d'un Budget autorisé en vertu du paragraphe (a) précédent;

(e) la participation aux assemblées générales des actionnaires et l'exercice des droits de vote des actionnaires (aux réunions des actionnaires ou autrement, le cas échéant) au sein de chacune des Filiales; dans tous les cas en relation avec l'objet des affaires énumérées aux paragraphes (a), (b), (c) et (d) précédents.

7.3 Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion et une copie sera adressée aux membres du Conseil d'Administration absents.

Des copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux membres du Conseil d'Administration.

7.4. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

7.5. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne (un délégué à la gestion journalière), actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, membre du Conseil d'Administration ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

7.6. Signatures autorisées

La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration. La Société est engagée en plus par les signatures conjointes de toutes personnes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de tels pouvoirs. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 7.5 ci-dessus.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membres du Conseil d'Administration, membres du Conseil de Surveillance, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout membre du Conseil d'Administration ou fondé de pouvoir de la Société qui est membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Conseil d'Administration devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de

s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur ou contre cette résolution ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité absolue des voix exprimées (50%+1 voix), quelle que soit la proportion du capital social représenté, sauf si cela est prévu autrement ci-dessus.

(vii) Toutes les Assemblées Générales délibérant sur:

(i) toutes modifications des Statuts de la Société;

(ii) la dissolution et/ou la liquidation de la Société;

(iii) toute fusion ou consolidation de la Société; et

(iv) toute réduction, remboursement ou rachat de capital social ou de réserves, toute réorganisation du capital de la Société,

seront prises par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Extraordinaire).

(viii) Une Assemblée Générale Extraordinaire peut seulement être tenue et voter sur ses résolutions si (i) au moins la moitié du capital social est représentée et l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou la forme de la Société, et (ii) les résolutions sont adoptées par au moins 66.66% du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours (15) d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. A la deuxième Assemblée Générale, les résolutions devront être adoptées par au moins 66.66% des voix.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

11.2. Le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes des fondés de pouvoir, administrateurs et commissaires envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration fournit aux commissaires un rapport et une preuve documentée des opérations de la Société. Les commissaires préparent alors un rapport reprenant leurs conclusions et propositions.

11.4. L'Assemblée Générale se tient au siège social ou à un autre endroit dans la commune du siège social, tel que précisé dans la convocation, le premier lundi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tient le jour ouvrable suivant.

11.5. L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil d'Administration établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil d'Administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

Dans leur rapport au Conseil d'Administration, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises à l'article 9.2 pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil d'Administration peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil d'Administration.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes comme membre du conseil d'administration de la société pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2016:

1. Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Administrateur, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg), avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

2. Monsieur Pascal WAGNER, Employé, né le 12 juillet 1968 à Thionville (France), avec adresse professionnelle à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de confirmer le mandat de Monsieur Cristiano PORTAS membre de l'ancien Directoire comme membre du nouveau conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de confirmer le mandat de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133,

en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques natures que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gnaly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2014. Relation: EAC/2014/3497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043565/733.

(140049367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044053/10.

(140050699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Erol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EROL S.à r.l.

Référence de publication: 2014044499/11.

(140051606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Extrait de l'assemblée générale du 15/05/2013

Résolution:

L'assemblée nomme comme réviseur d'entreprises la société PRICEWATERHOUSECOOPERS

Adresse: 400, route d'Esch L-1014 LUXEMBOURG.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31/12/2013.

Signatures.

Référence de publication: 2014043899/13.

(140050712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Golden Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.531.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited private company governed by the laws of Singapore “GOLDEN BIO ENERGY (S) PTE. LTD”, established and having its registered office in Singapore (118535), 108 Pasir Panjang Road #06-00, Golden Agri Plaza, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA) of the Singapore Government under number 200610982M,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (“société anonyme”) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (“société anonyme”) under the name of “Golden Capital S.A.”, (the “Company”), which will be governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also acquire real estate properties through SCI (“Société Civile Immobilière”) and assets of any kind either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors or by the sole director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders’ meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, by a decision of the sole director.

II. Social capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three thousand and one hundred (3.100) shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Monday of the month of May at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year - Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the article of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "GOLDEN BIO ENERGY (S) PTE. LTD", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
- 2) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
- 3) The following persons are appointed as directors:
 - Mr. Ravi TALWAR, company director, born in Nagda (Ujjain) (India), on December 10, 1972, residing in Jl. M.H. Thamrin 51, 10350 Jakarta (Indonesia);
 - Mr. Davide SALVATORE, company director, born in Pescara (PE) (Italy), on February 6, 1972, residing in Via Cappuccini 11, 20122 Milan (Italy); and
 - Mr. Sean QUEK, company director, born in Singapore (Singapore), on September 15, 1977, residing in 5 Jalan Gajus, 438493 Singapore (Singapore).
- 4) The private limited liability company "Artemis Audit & Advisory", established and having its registered address in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 166716, is appointed as statutory auditor of the Company.

5) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La limited private company régie par les lois de Singapour "GOLDEN BIO ENERGY (S) PTE. LTD", établie et établie et ayant son siège social à Singapour (118535), 108 Pasir Panjang Road #06-00, Golden Agri Plaza, inscrite au Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA) du gouvernement de Singapour sous le numéro 200610982M,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "GOLDEN CAPITAL S.A.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tous actionnaires peuvent participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "GOLDEN BIO ENERGY (S) PTE. LTD", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:

- Monsieur Ravi TALWAR, administrateur de société, né à Nagda (Ujjain) (Inde), le 10 décembre 1972, demeurant à Jl. M.H. Thamrin 51, 10350 Jakarta (Indonésie);

- Monsieur Davide SALVATORE, administrateur de société, né à Pescara (PE) (Italie), le 6 février 1972, demeurant à Via Cappuccini 11, 20122 Milan (Italie); et

- Monsieur Sean QUEK, administrateur de société, né à Singapour (Singapour), le 15 septembre 1977, demeurant à 5 Jalan Gajus, 438493 Singapour (Singapour).

4. La société à responsabilité limitée "Artemis Audit & Advisory" établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166716, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. LAC/2014/11089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014043939/456.

(140050136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

RS Real Estate s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 34, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 176.556.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044621/10.

(140051511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Titan, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.838.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 mars 2014 la décision suivante:

- Nomination de Richard van't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044922/15.

(140051109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Meta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.047.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044731/10.

(140050787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Key Note S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.219.

Veillez noter que le siège social de Universal Management Services S.à r.l., gérant, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 27 mars 2014.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Key Note S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014044660/13.

(140051136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Red Hills Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 185.517.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Mr. EVGENY DEGTYARENKO, a citizen of Russian Federation, born on 31 January 1977 in Zheleznogorsk town of Kursk region, USSR and having his residence at 9, General Beloborodov street, apt 14, 125222 Moscow, Russian Federation; and

(2) Mr. MIKHAIL SERDTSEV, a citizen of Russian Federation, born on 11 June 1969 in Moscow, USSR and having his residence at 19, Klimashkina street, apt 90, 123557 Moscow, Russian Federation

(collectively the "Shareholders" or the "Appearing Parties"),

duly represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 March 2014 (the "Proxy").

The said proxy, initialled *ne varietur* by the Proxy of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Parties, represented as above stated, has requested the Notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "RED HILLS HOLDING S.À R.L."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meetings of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present or represented at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of the Sole Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Sole Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole Shareholder or, in case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman as appointed. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscribers:	Shares:
Mr. Evgeny DEGTYARENKO	8,750 Shares
Mr. Mikhail SERDTSEV	3,750 Shares
Total	12,500 Shares

Each of these shares has been fully paid in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the Notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

Resolutions of the shareholders

The Shareholders, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as the Sole manager for an unlimited period:

- Mr. Evgeny Degtyarenko, born on 31 January 1977 in Zheleznogorsk town of Kursk region, USSR, having his residence at 9, General Beloborodov street, apt 14, 125222 Moscow, Russian Federation.

2. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Proxy of the Appearing Parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy of the Appearing Parties, who is known to the Notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the Notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Monsieur EVGENY DEGTYARENKO, résident de la Fédération de Russie, né le 31 janvier 1977 à Zheleznogorsk ville de la région de Kursk, URSS et ayant son adresse à 9, rue de General Beloborodov, app. 14, 125222 Moscou, Fédération de Russie; et

(2) Monsieur MIKHAIL SERDTSEV, résident de la Fédération de Russie, né le 11 juin 1969 à Moscou, URSS et ayant son adresse à 19, rue Klimashkina, app. 90, 123557 Moscou, Fédération de Russie

(ensemble les "Associés" ou les "Personnes Comparantes"),

dûment représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 12 mars 2014 (le "Mandataire").

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire des Personnes Comparantes et le Notaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Telles Personnes Comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, a requis le Notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "RED HILLS HOLDING S.À R.L."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant Unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant Unique, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Gérant Unique a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'Associé unique ou, en cas de pluralité de Gérants, l'assemblée générale des Associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou bien par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toutes autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou seront des représentants valablement autorisés desdites sociétés ou entreprises. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblée générale des associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le président, tel que nommé. En son absence, l'assemblée générale des associés doit nommer toute autre personne.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la

première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation de la Société. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas où la Société doit être dissoute, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteurs:	Parts sociales:
Mr. Evgeny DEGTYARENKO	8'750 Parts sociales
Mr. Mikhail SERDTSEV	3'750 Parts sociales
Total	12'500 Parts sociales

Chacune de ces Parts sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve de tel paiement a été rapportée au Notaire qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et en témoigne expressément.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions des associé

Les Associés, étant les détenteurs de l'intégralité des Parts sociales de la Société et représentés par le Mandataire, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Ils ont décidé de fixer le nombre de Gérants à un (1) et de nommer, en conséquence, le Gérant unique suivant pour une durée illimitée:

- Monsieur Evgeny Degtyarenko, né le 31 janvier 1977 à Zheleznogorsk ville de la région de Kursk, URSS, résidant à 9, rue de General Beloborodov, app. 14, 125222 Moscou, Fédération de Russie.

2) Ils ont décidé que le siège social de la Société sera établi à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

Le Notaire qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes susmentionnées le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même Mandataire des Personnes Comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au Mandataire des Personnes Comparantes connu du Notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2014. Relation GRE/2014/1200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043569/606.

(140049974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Laurasia Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 15.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LAURASIA HOLDING S.A., SPF

Référence de publication: 2014044688/11.

(140051464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Sator Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.445.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 6 mars 2014:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Simon Barnes a démissionné de sa fonction en en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Giacomo Garbuglia, gérant

- M. Fabio Candeli, gérant

- M. Frits Carlsen, gérant

- M. Ian Kent, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014044860/18.

(140051174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Teck Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 32.318.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044899/10.

(140051541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

SkyBond I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.345.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Harald Strelen hat sich mit Wirkung zum 1. Januar 2014 geändert und lautet nun wie folgt: 9B, bld Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. März 2014.

Für aeris SkyBond I SA

Der Beauftragte

Référence de publication: 2014044840/13.

(140051177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Ronda Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.509.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 mars 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry FLEMING de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044830/15.

(140051019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Serenade Investment Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.602.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 15 mars 2013

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 26 mars 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014044835/16.

(140051063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

FP-GVBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 56.135,31.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.493.

—

Extrait des résolutions des Associés prises en date du 26 mars 2014

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 26 mars 2014 que M. Ashutosh Agrawal a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 29 mars 2011, et que les associés ont pris acte sa démission.

A ce jour, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

- M. David Golob, gérant de catégorie A
- M. Frédéric Gardeur, gérant de catégorie B
- Mme Laetitia Jolival, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045179/17.

(140052046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

SBTP Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 45, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 162.908.

—

En date du 28 février 2014, la société accepte la cession de parts sociales suivante:

Monsieur THIRIET Laurent, né le 17 mars 1980 à Metz (F), demeurant à F-57050 Plappeville, 15, rue de la Croix D'Orée

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit,

VINGT parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée SBTP Luxembourg S.à r.l., société de droit luxembourgeois constituée en date du 9 août 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162908, avec pour siège social 45, Zone op Zaemer, L-4929 Bascharage

à la société de droit français SOCIETE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS, sigle SBTP, ayant son siège social à F-57130 Ars sur Moselle, rue du Docteur Schweitzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Metz sous le numéro 449 119 395, ici représentée par son gérant Monsieur SACCUCCI Olivier, gérant de société, né le 18 octobre 1968 à Metz, demeurant à F-57000 Metz, 28, rue des Clercs, ce acceptant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044862/19.

(140050887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Kaluga Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.266.

—

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 27 mars 2014

1. Monsieur Joshua Lawrence LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de trois (3) à quatre (4).

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL et Jérôme DEVILLET, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Kaluga Investments

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045275/18.

(140051849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Turais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.972.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Turais S.à.r.l. prises au Luxembourg le 25 mars 2014.

Veillez noter que l'adresse de Monsieur Nathanael Weitzberg, en sa qualité d'associé de Turais S.à.r.l., a changé au 5, Banérgatan, Lgh 1402, SE-114 56 Stockholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ganash Lokanathen.

Référence de publication: 2014044234/13.

(140050373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

PEF Turkey MENA II Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.431.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

PEF Turkey MENA II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134436 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in "PEF Turkey MENA II Office S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134431, established pursuant to a notarial deed dated November 30th, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 117 on January 16th, 2008 and whose articles of incorporation have not been amended (the "Company");

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25);

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

PEF Turkey MENA II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134436 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de «PEF Turkey MENA II Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134431, constituée par un acte daté du 30 novembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 le 16 janvier 2008, et les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»);

- Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR);

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043522/93.

(140049665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Idées Larges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 42.495.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

DEMAIN S.A. société anonyme, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-133.744, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme "Idées Larges S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-42495, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 31 mars 1993. La société a été modifiée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 144 du 26 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31 000.00- EUR), représenté par mille deux cent-cinquante (1 250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Idées Larges S.A.".

IV.- Que l'activité de la société "Idées Larges S.A." a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'"Associé unique") prononce avec effet immédiat la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour.

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 900,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2014. Relation GRE/2014/1190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044599/53.

(140051350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.